



## **Recommandation du Conseil parlementaire interrégional (CPI)**

**concernant**

### **La desserte tram-train entre Sarrebruck et Sarreguemines**

**Adoptée lors de la 65<sup>e</sup> séance plénière du CPI le 05 février 2021.**

La mobilité transfrontalière est la condition de base pour le rapprochement et la connaissance mutuelle des populations en Europe. Les régions frontalières jouent un rôle particulier à cet égard. Ce rapprochement ne doit pas être compromis. Le rail, en tant que moyen de transport durable et sûr, devrait se voir accorder un rôle particulier en 2021, Année européenne du rail.

Notre Grande Région compte le plus grand nombre de frontaliers en Europe. En 2019, environ 250 000 personnes franchissaient chaque jour une frontière nationale. La ligne tram-train transfrontalière (« Saarbahn ») qui lie les villes de Sarrebruck en Allemagne et Sarreguemines en France inaugurée en 1997 occupe une place importante à cet égard.

Dans ce contexte, il est particulièrement regrettable que l'exploitation des transports publics locaux transfrontaliers par tram-train reliant Sarrebruck et Sarreguemines, soit une fois de plus entravé par l'augmentation à posteriori et non convenue des redevances d'utilisation des sillons. La SNCF demande désormais 168 000 euros rétroactivement au lieu des 92 000 euros précédemment.

Tout le monde profite de cette liaison franco-allemande par tram train, tant la Sarre que les communes françaises. Par conséquent, il convient que le ministre français des transports, JB Djebbari, ainsi que le président de SNCF réseau, Luc Lallemand, se saisissent de ce sujet et résolvent le problème de manière pérenne pour que les impacts liés aux évolutions tarifaires appliquées par le gestionnaire d'infrastructure, et après avis de l'Etat, s'appliquent de manière différenciée à cette liaison de tram-train transfrontalier.

En effet il convient de résoudre ce problème fondamental afin que chaque nouvelle réforme des redevances d'utilisation du Réseau Ferroviaire National Français ne conduise plus à menacer les services transfrontaliers de la Saarbahn, qui constituent l'un des piliers de la coopération franco-allemande en matière de mobilité transfrontalière.

Il est également souhaitable que, outre la ville de Sarrebruck, capitale du land de Sarre, par le biais de sa société Saarbahn GMBH du côté allemand, et les partenaires côté français, tant au niveau de la commune, de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines



## CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL INTERREGIONALER PARLAMENTARIERRAT

**Saarland - Grand Est - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -  
Wallonie - Fédération Wallonie-Bruxelles -  
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens**

---

Confluence, du département, de l'Eurodistrict SaarMoselle et de la région s'unissent pour porter cette demande auprès de l'Etat et de son gestionnaire d'infrastructure ferroviaire.

Sinon, l'augmentation massive des coûts risque de mettre fin à cette liaison de transport local franco-allemande jusqu'ici réussie, qui est devenue, au fil des ans, une partie intégrante de la vie quotidienne de nombreuses personnes.

Il existe un certain nombre de possibilités pour améliorer la mobilité transfrontalière. Les gouvernements allemand et français ont exprimé, notamment par la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, la volonté politique de résoudre ces difficultés dans les régions frontalières.

Le **Conseil parlementaire interrégional** demande donc que

- (1) Le nouveau président du CPI, mène des pourparlers avec les partenaires sarrois (Saarbahn GmbH, la ville de Sarrebruck, le gouvernement du Land) et SNCF Réseau, en vue de retirer la hausse des prix jusqu'à nouvel ordre ;
- (2) Le nouveau président du CPI, en concertation avec la ville de Sarreguemines et les partenaires sarrois (Saarbahn GmbH, la ville de Sarrebruck, le gouvernement du Land), éventuellement aussi en coordination avec l'Eurodistrict SaarMoselle, initie les mesures nécessaires pour sécuriser à long terme la desserte par tram-train entre Sarrebruck et Sarreguemines.

Le **Conseil parlementaire interrégional** adresse cette recommandation :

- Au Gouvernement de la République française
- Au Conseil régional du Grand Est,
- Au Gouvernement de Rhénanie-Palatinat,
- Au Gouvernement de la Sarre,
- Au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- Au Gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique,
- Au Gouvernement de la Wallonie,
- Au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg,
- À la Commission européenne,
- Au Secrétariat du Sommet de la Grande Région.